



# Contrôle routier Québec

La mission de Contrôle routier Québec consiste à contrôler l'application, sur route et en entreprise, des lois et règlements régissant l'industrie du transport des personnes et des marchandises.





## 9 lois & 27 règlements

Le Code de la sécurité routière  
Permis de conduire  
Immatriculation  
Normes de sécurité  
Heures de conduite

Les lois sur le transport routier  
Transport par autobus  
Véhicules affectés au transport des élèves  
Formation des conducteurs d'autobus et de minibus (scolaire)  
Loi concernant les services de transport par taxi

La Loi concernant les propriétaires, conducteurs et exploitants  
de véhicules lourds

Le Code criminel

La Loi concernant la taxe sur les carburants

La Loi sur la qualité de l'environnement





# Partenaires

Partenaires qui gravitent autour de CRQ avec qui notre organisation tisse sont réseau d'action.

Consultation

Lecture de l'environnement afin de cerner les défis que nous devons relever comme organisation





## L'industrie du transport passe par une période difficile.

- Prix du carburant
- Prix des véhicules
- Coûts d'entretien
- Manque de main-d'œuvre qualifiée
- Changement dans les habitudes de vie des clientèles
- Changement dans le transport de marchandises
- Nouvelles normes environnementales
- Concurrence active

- Doit optimiser les déplacements
- Augmentation de la délinquance

- Apparition de nouveaux joueurs
- Transport adapté
- Transport bénévole
- Transport illégal





## Augmentation du nombre de dénonciations

Loi sur le transport par taxi :

- Sans permis

- Non-respect du permis

- Non-respect des règles (limousine, territoire, tarification, taximètre, contrat)

Règlement sur le transport par autobus :

- Respect du permis et sans permis

- Urbain, Interurbain, Nolisé

Règlement sur les véhicules affectés au transport des élèves :

- Sécurité dans le transport scolaire

- Nombre d'élèves à bord

- Transport adapté

- Contrat

- Code de la sécurité routière





## Mandat

Contrôle routier Québec a reçu le mandat de vérifier, sur l'ensemble du territoire québécois, si les normes sont respectées par les propriétaires et exploitants de véhicules lourds, par leurs conducteurs et les autres intervenants visés (expéditeurs, courtiers en transport, etc.), ainsi que par les taxis.





## Notre rôle auprès de l'industrie

Faire respecter les lois auprès de tous les intervenants

Appliquer la politique de conformité

Agir en matière de prévention



## Votre rôle

Vous intégrer dans le domaine du transport de personnes tout en respectant les joueurs qui y sont déjà présents.

Vous renseigner auprès des bonnes autorités sur les règles à suivre avant de procéder.

